

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le treize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

<u>Nombre de conseillers :</u>	en exercice	11
	présents	9
	votants	10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jean-Luc BASSET à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Renouvellement du mandat de gestion des gîtes communaux entre la Commune de Vaujany et le Service d'Information Réservation Touristique (SIRT)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est propriétaire de plusieurs bâtiments à usage de gîtes permettant l'accueil de populations touristiques. Ces gîtes sont situés à Pourchery (2 gîtes), au Petit Vaujany (5 gîtes) et à La Villette (2 gîtes).

Au cours des dernières années, certains de ces gîtes ont fait l'objet d'affectations particulières. Ainsi, 3 gîtes situés au Petit Vaujany ont permis pendant plusieurs années l'hébergement d'élèves de l'académie Amodio et un gîte situé à La Villette permet le logement des salariés permanents de l'association Chemins du Monde.

La commercialisation des autres gîtes est confiée au SIRT 38 des Gîtes de France. Par délibération en date du 19 novembre 2021, le Conseil municipal a ainsi approuvé une convention de mandat de gestion entre le SIRT 38 des Gîtes de France et la Commune de Vaujany pour la période dite « saison touristique 2022 » courant du 27 novembre 2021 au 25 novembre 2022.

Les conventions étant arrivées à échéance, le Service Réservation des Gîtes de France a transmis un projet de convention de mandat de gestion pour les gîtes communaux pour la période allant du 26 novembre 2022 au 2 décembre 2023.

Il est précisé au Conseil Municipal que les réservations touristiques se font en fonction de l'ouverture ou de la fermeture du planning de chaque gîte, suivant les besoins de la Commune. A ce jour, 3 gîtes seulement (2 gîtes à Pourchery et 1 gîte à la Villette) sont ouverts et disponibles pour les réservations touristiques.

Compte tenu des besoins de la commune, il est proposé de souscrire aux services proposés par le SIRT pour 3 gîtes : 2 gîtes de Pourchery et 1 gîte à La Villette.

Le tarif des locations est défini par la Commune ; il est révisable à tout moment à partir de l'espace propriétaire du site des Gîtes de France.

La rémunération du mandataire SIRT 38 s'élève à 15% du prix public TTC.

Il est donné lecture au Conseil Municipal du projet de convention de mandat de gestion.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve la nouvelle convention de mandat de gestion des gîtes communaux entre la Commune de Vaujany et le SIRT 38 des Gites de France pour la période courant du 26 novembre 2022 au 2 décembre 2023,
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision et notamment, la signature des conventions avec le SIRT 38,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 611 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le 16/01/2023

Le Maire
Yves GENEVOIS





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VAUJANY MAIRIE

Utilisateur : BONNAUD Anne

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	01_130123_12
Date de la décision :	2023-01-13 00:00:00+01
Objet :	Renouvellement du mandat de gestion des gîtes communaux entre la Commune de Vaujany et le Service d'Information Réservation Touristique (SIRT)
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.3 - Conventions de Mandat
Identifiant unique :	038-213805278-20230113-01_130123_12-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
038-213805278-20230113-01_130123_12-DE-1-1_0.xml	text/xml	969
Nom original :		
Délib 01-130123-12.pdf	application/pdf	447500
Nom métier :		
99_DE-038-213805278-20230113-01_130123_12-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	447500

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 janvier 2023 à 14h30min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 janvier 2023 à 14h30min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 janvier 2023 à 14h30min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 janvier 2023 à 14h35min26s	Reçu par le MI le 2023-01-16